

RENFORCEMENT DU SERVICE POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES TEXTILES

22 juillet 2021 - Cervione



Contact presse :

Catherine Vernaz, Responsable communication

06 25 44 86 11

catherine.vernaz@syvadec.fr

Davantage de points de collecte pour amplifier le tri à la source des textiles

Le tri des textiles usagés est aujourd'hui considéré comme l'un des leviers pour parvenir à atteindre les objectifs nationaux en matière de réemploi : 5 % du tonnage de déchets ménagers en 2030. Selon l'éco-organisme Re-fashion (ex- EcoTLC), en 2020, 60 % des textiles collectés en France étaient déjà destinés à la réutilisation.

En outre, de nouvelles orientations nationales étendent désormais l'obligation du tri à la source aux textiles, avec un objectif de 5,6 kg triés par habitant et par an en 2033.

En Corse, ce sont actuellement 2,6 kg par habitant qui sont triés (chiffre 2020).

Pour que le tri des textiles devienne un geste du quotidien au même titre que celui des emballages, du papier, du verre ou des déchets alimentaires, le SYVADEC, avec le concours des intercommunalités, met à disposition des habitants un réseau de plus de 200 points de collecte partout en Corse, avec des bornes tout nouvellement équipées de consignes simplifiées.

UN RENFORCEMENT DU MAILLAGE DES POINTS DE COLLECTE

En Corse, la filière de tri des textiles a été mise en place en 2011 par le SYVADEC.

Celui-ci a progressivement doté le territoire corse d'un réseau de points de collecte, qui en compte aujourd'hui 216.

Ainsi, le taux d'équipement régional est actuellement de 1 point d'apport volontaire pour 1 567 habitants (1 PAV pour 1 440 habitants au niveau national ; source Refashion 2019).

Ces PAV se répartissent en :

- 14 points de dépôt auprès des vesti-boutiques des associations partenaires (voir la liste page 4) ;
- 202 points d'apport volontaire (PAV) composés de 224 bornes implantées un peu partout en Corse :
 - 182 PAV (204 bornes) sur le réseau principal (à proximité des grands axes routiers) ;
 - 20 PAV via 20 bornes sur le réseau secondaire (dans les communes rurales isolées).

Afin de remplir les objectifs nationaux, ce maillage est régulièrement complété de nouveaux conteneurs afin de disposer, à terme, d'un parc de 400 points d'apport volontaire (PAV) soit 1 PAV pour 1 000 habitants.

En parallèle, des collectes secondaires en zone rurale ont été déployées sur les Communautés de communes de Calvi Balagne et de Costa Verde. Elles permettent de détourner 20 t de textiles de l'enfouissement tous les ans.

Depuis 2016, le SYVADEC gère en régie la filière textile et collecte directement les points de dépôt. Ceci a permis de faire progresser annuellement de 10 % les quantités de textiles collectées et valorisées :

- 856 t en 2019 (+11 % par rapport à 2018),
- 849 t en 2020 (seulement 7 tonnes de moins qu'en 2019) et ce, malgré l'arrêt de la collecte textiles durant 6 semaines lors de la première période de confinement.

En 2021, 417 Tonnes de textiles ont déjà été collectées entre janvier et mai.

En 2020 en Corse, 2,6 kg de textiles par habitant ont été triés.



DES BORNES PLUS ATTRACTIVES ET DES CONSIGNES PLUS CLAIRES

Depuis le début de l'été, le SYVADEC a entrepris la rénovation du marquage de l'ensemble des bornes à textiles. Une opération qui s'achèvera à la fin de la période estivale.

Dans la continuité de l'expérimentation nudge qui déjà été menée sur les points de tri sélectif de la Costa Verde, de nouveaux adhésifs ont été apposés avec des visuels simplifiés et des consignes de tri plus explicites, accompagnées d'une information sur le devenir des textiles déposés dans les bornes.

Objectif : favoriser la compréhension et l'appropriation des bons gestes, avec pour corollaire attendu, une amélioration de la qualité du tri.

Je dépose mes **TEXTILES ici**

Ne rien déposer par temps de pluie



**SACS FERMÉS
UNIQUEMENT**
(pas de sacs cabas)



**TEXTILES SECS
ET PROPRES**



**PAS D'ORDURES
MÉNAGÈRES**

A ringraziavvi pè u vostru gestu !

Les principales consignes à retenir

Tous les textiles en bon état, usés ou troués peuvent être déposés :

- linge de maison (rideaux, couvertures, draps, chiffons...);
- vêtements ;
- chaussures par paires ;
- petite maroquinerie.

Tout doit être déposé propre, sec et dans des sacs fermés.

Bon à savoir : les coussins, oreillers et couettes doivent être déposés à la recyclerie dans la benne meubles.

*Toutes les consignes de tri et les implantations des bornes textiles sont sur syvadec.fr à la rubrique *Que faire de mes déchets ?**

Quels **TEXTILES** déposer ?



**VÊTEMENTS
PROPRES ET SECS**



**CHAUSSURES
PAR PAIRE**



MAROQUINERIE



LINGE DE MAISON
*Hors couettes et coussins
(déposez-les en recyclerie)*

⚠ Cette borne est pleine ? Trouvez la plus proche sur syvadec.fr

QUE DEVIENNENT-ILS ?

1 Déposez vos textiles dans cette borne

2 Le SYVADEC les collecte

3 Le repreneur les trie

4 Selon leur état, ils seront réutilisés ou recyclés

Pour en savoir plus : syvadec.fr

Re_fashion
refashion.fr/citoyen



syvadec
CHIFFONS ET LINGE DE MAISON
RECYCLÉS EN COSTA VERDE

LE RECYCLAGE DES TEXTILES : UNE FILIÈRE GARANTIE

Les textiles déposés dans les bornes ou auprès des associations sont en premier lieu collectés par le SYVADEC.

Ses agents de collecte effectuent un pré tri qualitatif du contenu de chacune des bornes : la part souillée et les impuretés sont écartées. Le reste est ensaché, rangé dans le fourgon de collecte et acheminé vers les deux centres de regroupement du SYVADEC situés à Teghime et Sarrola.

De là, les sacs sont chargés dans des camions semi-remorques qui vont les transporter vers les centres de tri spécialisés, partenaires de l'entreprise Gebetex, le repreneur des textiles collectés en Corse.

Ceux-ci sont situés en Normandie, en Belgique et aux Pays Bas.

Chaque matière trouve ensuite repreneur.

100 % des textiles collectés par le SYVADEC et envoyés vers la filière sont valorisés :

- 60 % sont réemployés (remis en circulation des textiles en l'état) ;
- 20 % sont recyclés pour créer de nouvelles fibres et donc de nouveaux vêtements ;
- 10 % sont réutilisés pour un autre usage (ex : chiffon d'essuyage) ;
- 10 % sont valorisés en combustibles solides de récupération (CSR) pour produire de la chaleur et/ou de l'électricité.

LES PARTENAIRES

Refashion (anciennement Eco TLC) est l'éco-organisme partenaire du SYVADEC pour le recyclage des textiles.

Gebetex est le repreneur des textiles collectés par le SYVADEC. L'entreprise, située à Vernon, les récupère pour les réutiliser ou les transformer en de nouvelles matières premières.

14 associations et ressourceries caritatives locales dotées de vestiaires solidaires accueillent les dépôts et sont ensuite régulièrement collectées par le SYVADEC :

1. Secours Populaire (Bastia),
2. Secours Populaire (Ajaccio),
3. Secours Populaire (Corte),
4. Restos du Cœur (Bastia),
5. Restos du Cœur (Ajaccio),
6. Iniziativa (Ajaccio)
7. Femmes solidaires (Bastia),
8. Hôpital Long séjour (Bastia),
9. Croix Rouge (Folelli),
10. Croix Rouge (Calvi),
11. ADIEM (Cervione)
12. Secours Catholique (Corte),
13. Secours Catholique (Casamozza),
14. DINO Recyclerie Créative (Porto-Vecchio)

GESTION DES DÉCHETS EN CORSE : QUI FAIT QUOI ?

L'Union européenne définit le cadre et les objectifs de la politique environnementale et de gestion durable des déchets pour ses pays membres.

L'État décline la politique européenne à l'échelle nationale. Il en fixe le cadre réglementaire et les grandes orientations.

La Collectivité de Corse, dans le cadre des prescriptions nationales, définit et planifie la politique globale de gestion des déchets dangereux, non dangereux, et du BTP. A ce titre, elle élabore notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND), ainsi que le plan de prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD) et le plan BTP.

Les intercommunalités ont la responsabilité de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le SYVADEC met en œuvre la politique de gestion des déchets définie au niveau régional et assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers.

Les entreprises et administrations sont responsables de tous les déchets générés par leur activité jusqu'à leur élimination ou valorisation finale. Cela concerne aussi les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ; les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Le SYVADEC

Le Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse est un service public créé en 2007 par les 19 intercommunalités insulaires, pour assurer en leur nom le traitement et la valorisation des déchets ménagers de l'ensemble de la Corse. Elles mutualisent ainsi leurs moyens en s'appuyant sur un opérateur unique, dont l'action à l'échelle régionale garantit à la population un service équivalent dans toute l'île.

Aujourd'hui, la vocation initiale du SYVADEC s'est considérablement élargie au cadre plus vaste du développement durable. À côté de la gestion et du recyclage des déchets, il se mobilise activement pour développer l'économie circulaire et le réemploi local. Il milite pour la réduction des déchets à la source en favorisant le compostage et mène de nombreuses actions de prévention du tri et du gaspillage auprès du grand public.